



**Séance ordinaire du conseil municipal
Le 4 mai 2020, 20 h
Sous la forme de webinaire.**

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 1.1 Aucun
- 2 Approbation du procès-verbal
- 2.1 Séance ordinaire du 6 avril 2020
- 3 Dossiers de la mairie
- 3.1 Correspondances
- 4 Dossiers de la direction générale
- 4.1 Aucun
- 5 Dossiers de la trésorerie
- 5.1 Présentation des états financiers au 31 décembre 2019
- 5.2 Annulation des intérêts à payer pour la période de versement en cours des taxes municipales
- 5.3 Comptes à payer au 30 avril 2020
- 6 Dossiers du greffe
- 6.1 Aucun
- 7 Dossiers de l'urbanisme
- 7.1 Vente de terrain et autorisation de signature - Brûlerie du Quai
- 7.2 Demande de PIIA - 5, 6 et 8, rue Jean-Paul-Guité
- 7.3 Mandat à un notaire et autorisation de signature - Résiliation d'une servitude de passage pour piétons et d'une clause de préférences d'achat
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme
- 8.1 Aucun
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire
- 9.1 Politique d'acquisition d'oeuvres d'art publiques.
- 9.2 Mise à jour du plan d'action Municipalité Amie des Aînées (MADA)
- 10 Dossiers des travaux publics
- 10.1 Octroi de mandat - Étude de rupture du barrage X0003613 pour en établir le niveau de conséquence
- 10.2 Mise à jour de l'annexe A du règlement 2004-47 concernant la limite de vitesse des véhicules routiers dans les rues et chemins municipaux
- 11 Dossiers de la sécurité publique
- 11.1 Aucun
- 12 Prochaine séance
- 12.1 Aucun
- 13 Autres sujets
- 13.1 Aucun
- 14 Tour de table du conseil
- 14.1 Aucun
- 15 Période de commentaires et de questions
- 15.1 Aucun
- 16 La levée de la séance
- 16.1 Aucun



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 4 mai 2020, 20 h, sous la forme de webinaire.

En raison des mesures décrétées par le Gouvernement du Québec pour freiner la pandémie de la COVID-19, la séance du conseil municipal s'est tenue par webinaire.

Étaient présents :

- M. Steven Parent, conseiller**
- M. Jean-Simon Landry, conseiller**
- M. David Landry, conseiller**
- M. Alain Turcotte, conseiller**
- Mme Marie-Hélène Richard, conseillère**
- Mme Denise Leblanc, conseillère**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Antoine Audet, directeur général et secrétaire-trésorier

1. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Marie-Hélène Richard
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020 soit adopté, tel que proposé.

3. DOSSIERS DE LA MAIRIE

3.1 CORRESPONDANCES

- Du Ministère des Transports du Québec confirmant une aide financière des transports actifs de 32 000\$, pour la réalisation d'un lien cyclable reliant le secteur scolaire au secteur résidentiel sur le territoire de la Ville de Carleton-sur-Mer

4. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun sujet.

5. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

5.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

À la suite de la présentation des états financiers, par monsieur Luc Audet de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

Une période de questions est ouverte strictement sur les états financiers de l'année 2019.

5.2 ANNULATION DES INTÉRÊTS À PAYER POUR LA PÉRIODE DE VERSEMENT EN COURS DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2019-338 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2020, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc – égout et de la cueillette de matières résiduelles prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 15 % pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'article 481 de la Loi sur les cités et villes permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

CONSIDÉRANT QUE les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Ville de Carleton-sur-Mer désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a déjà reporté l'échéance des intérêts sur les taxes exigibles impayées pour l'année courante, au 15 mai 2020 (résolution # 20-03-061)

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le taux d'intérêt sur toutes taxes exigibles pour l'année courante, à compter du 16 mai 2020 et impayés à ce jour soit de 0 % par an;

QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 15 juillet 2020.

5.3 COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2020

Madame Denise Leblanc se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Il est PROPOSÉ par M. Steven Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 avril 2020, au montant total de 287 972.06 \$ soit acceptée, telle que proposée.

6. DOSSIERS DU GREFFE

Aucun sujet.

7. DOSSIERS DE L'URBANISME

7.1 VENTE DE TERRAIN ET AUTORISATION DE SIGNATURE - BRÛLERIE DU QUAI

Madame Marie-Hélène Richard se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QUE la ville de Carleton-sur-Mer possède un terrain vacant adjacent à la Brûlerie du Quai situé au 200, rue du Quai (lot 5 957 622)

CONSIDÉRANT QUE Danny Marquis, propriétaire de la Brûlerie du Quai, à manifesté son intérêt d'acquiescer une partie de ce terrain, d'une superficie de 1223,5 m², afin d'y ériger un nouveau bâtiment pour ses activités;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers

DE vendre, au prix de 1,50\$ du pied carré à Danny Marquis, pour un total de 19 754,47\$, plus les taxes applicables, une partie du lot 5 957 622 (lot projeté 6 371 468) , d'une superficie de 1223,5 m², tel que représenté sur le plan préparé par Pascal Mercier a.-g., (minute 7185);

QUE cette vente soit conditionnelle à la construction d'un bâtiment pour les activités de la Brûlerie du Quai dans un délai maximal de 2 ans suivant la vente, sans quoi le terrain sera revendu à la ville pour le même prix;

QUE cette vente soit conditionnelle à l'installation d'un appareil de type «after-burner» pour diminuer les émanations lors de la torréfaction de café et de cacao;

QUE cette vente soit conditionnelle à ce qu'une partie du bâtiment devra avoir une vocation publique;

QUE le terrain sera vendu tel quel et que les installations s'y trouvant deviendront la responsabilité de l'acheteur;

QUE les frais d'arpentage et de notaires soient à la charge de l'acheteur;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Antoine Audet, soit investi de tous les pouvoirs et des autorisations nécessaires pour signer et exécuter l'ensemble des documents pertinents pour donner plein effet à la présente résolution.

7.2 DEMANDE DE PIIA - 5, 6 ET 8, RUE JEAN-PAUL-GUITÉ

CONSIDÉRANT les documents déposés pour l'implantation de 3 quadruplex et de trois remises, au 5A-5B, 6A-6B et 8A-8B, rue Jean-Paul-Guité, ((lots 6272926, 6272927, 6272928), tels qu'exigés par le règlement 2014 261 (P.I.I.A. rue Jean-Paul-Guité);

CONSIDÉRANT QUE les plans déposés respectent les critères du règlement 2014 261 (P.I.I.A. Rue Jean-Paul-Guité);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé au conseil municipal d'accepter les plans déposés;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal accepte les plans proposés pour l'implantation de 3 quadruplex et de trois remises, au 5A-5B, 6A-6B et 8A-8B, rue Jean-Paul-Guité, ((lots 6272926, 6272927, 6272928), tels qu'exigés par le règlement 2014 261 (P.I.I.A. rue Jean-Paul-Guité).

7.3 MANDAT À UN NOTAIRE ET ET AUTORISATION DE SIGNATURE - RÉSILIATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE POUR PIÉTONS ET D'UNE CLAUSE DE PRÉFÉRENCES D'ACHAT

CONSIDÉRANT QUE dans l'acte de vente intervenu entre la Ville de Carleton-sur-Mer et la société Armand Automobiles Ltée le 4 août 2011, la Ville s'était portée acquéreur d'un terrain dans le but d'y réaliser un projet de développement domiciliaire, soit les lots 4 815 454 et 3 547 500, au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Bonaventure 2;

CONSIDÉRANT QUE ledit acte de vente contient une clause de Création d'une servitude de passage pour piétons afin de permettre aux personnes demeurant dans le développement domiciliaire d'avoir un accès direct à la route 132 en passant sur une partie du lot 3 348 165, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2, lequel est la propriété de Armand Automobiles Ltée;

CONSIDÉRANT QUE ledit acte de vente contient une clause de Préférences d'achat en faveur de la société Armand Automobiles Ltée en cas de non réalisation dudit projet domiciliaire ou en cas d'une réalisation partielle seulement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer, pour différentes raisons techniques, a dû modifier sa façon d'ériger son développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à la modification d'ériger le développement domiciliaire qui était prévu sur le terrain souhaité, le besoin d'un accès direct à la route 132 en passant sur le lot 3 548 165 n'existe plus;

CONSIDÉRANT QUE il n'y a plus de terrain qui pourrait faire l'objet de la clause de préférences d'achat ci-dessus relatée;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QU'un acte de résiliation de la clause de Création d'une servitude de passage pour piétons et de la clause de préférences d'achat soit élaboré entre la Ville de Carleton-sur-Mer et la société Armand Automobiles Ltée afin de mettre fin aux obligations légales créées aux termes desdites clauses;

QUE la firme Tremblay & Barriault, notaires inc. soit mandatée pour élaborer ledit acte de résiliation, et que les honoraires et débours pour l'élaboration dudit document soit à la charge de la Ville;

QUE le maire, monsieur Mathieu Lapointe, et le directeur général et greffier, monsieur Antoine Audet, soient investis de tous les pouvoirs et des autorisations nécessaires pour signer et exécuter l'ensemble des documents pertinents pour donner plein effet à la présente résolution.

8. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

Aucun sujet.

9. DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 POLITIQUE D'ACQUISITION D'OEUVRES D'ART PUBLIQUES.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer possède une collection d'oeuvres d'art publiques considérable acquise au fil des ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite structurer son mode d'acquisition d'oeuvres d'art publiques par l'entremise d'une Politique d'acquisition d'oeuvres d'art publiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite conserver, entretenir et mettre en valeur sa collection d'oeuvres d'art publiques;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

Il est résolu que la Ville de Carleton-sur-Mer adopte une Politique d'acquisition d'oeuvres d'art publiques. Cette politique lui servira de guide et de balise pour acquérir, entretenir, protéger et mettre en valeur des oeuvres d'art publiques faisant partie intégrale de sa collection d'oeuvres d'art.

9.2 MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉES (MADA)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer participe à la démarche collective pilotée par la MRC Avignon à la démarche collective pour l'élaboration des politiques et plans d'action régionaux et locaux en faveur des aîné(e)s;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Avignon est responsable de la coordination de cette démarche et suggère l'embauche d'une ressource contractuelle pour l'élaboration des politiques et plans d'action régionaux et d'une ressource contractuelle pour l'élaboration ou la mise à jour des politiques et plans d'action locaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Avignon enverra un budget préliminaire pour ces deux ressources après réception des résolutions confirmant l'intention des municipalités de se regrouper pour se doter de ressources communes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Avignon recevra une subvention de 8000\$ pour chacune des municipalités participant à la démarche collective pour l'élaboration ou la mise à jour des politiques et plans d'action régionaux et locaux en faveur des aîné(e)s;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement :

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer confirme son intention de se regrouper avec la MRC Avignon et les autres municipalités participantes pour se doter de ressources pour l'élaboration des politiques et plans d'action régionaux et pour l'élaboration ou la mise à jour des politiques et plans d'action locaux;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte que la MRC Avignon conserve la subvention de 8000\$ du Ministère de la Santé et des Services Sociaux qui lui est associée pour participer aux travaux collectifs liés aux politiques et plans d'actions en faveur des aîné(e)s locaux et régionaux;

QUE les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC Avignon et que celle-ci envoie un budget prévisionnel dès que possible.

10. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

10.1 OCTROI DE MANDAT - ÉTUDE DE RUPTURE DU BARRAGE X0003613 POUR EN ÉTABLIR LE NIVEAU DE CONSÉQUENCE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est propriétaire du barrage X0003613 ;

CONSIDÉRANT QU' une évaluation de la sécurité du barrage doit être soumise au 10 ans à la Direction de la sécurité des barrages du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction de la sécurité des barrages à revoir le niveau de conséquence d'une rupture afin de prolongé a 20 ans la période d'évaluation de la sécurité du barrage ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville à prévu au budget 2020 un montant pour l'exécution de ce mandat ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville octroi à la firme Tetra Tech QI inc. le mandat d'étude de rupture du barrage X0003613;

10.2 MISE À JOUR DE L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT 2004-47 CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE DES VÉHICULES ROUTIERS DANS LES RUES ET CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2004-47, à l'article 2, prévoit que le conseil municipal peut, par une résolution, modifier l'Annexe A dudit règlement afin de modifier la limite de vitesse d'une rue, un chemin ou une section de rue ou de chemin dont la responsabilité incombera à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Ville de Carletons-sur-Mer souhaite favoriser le déplacement actif sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire mettre à jour les vitesses permises de son réseau routier afin d'y améliorer la sécurité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

De remplacer l'annexe A du règlement 2004-47 par une nouvelle liste mise à jour comme suit:

11. DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet.

12. PROCHAINE SÉANCE

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 8 juin 2020, sous la forme de webinaire.

13. AUTRES SUJETS

Aucun.

14. TOUR DE TABLE DU CONSEIL

15. PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

18 personnes ont assisté à la séance ordinaire par webinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Une citoyenne demande ce que la Ville prévoit comme saison touristique ?	Le maire répond qu'assurément, la saison 2020 sera moins intéressante que les précédentes. Le déconfinement débute le 18 mai et il faudra voir comment cela se passera par la suite. Il faut s'y préparer en conséquence.
Un citoyen demande quel est le plan de la Ville concernant la relance du secteur économique et touristique ?	Le maire explique que des mesures sont en prises au niveau national, régional et locale. La Ville a des enjeux pour ses propres infrastructures et souhaite contribuer à la relance du secteur.
Un citoyen suggère que la vitesse soit abaissée à 30 km/h en bordure des pistes cyclables.	C'est effectivement ce qui est prévu.

16. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21:15, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier